

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

**DELIBERATION n°60/2026**

**OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA  
CONCESSION GrDF**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 27 |
| Présents :                | 20 |
| Excusés :                 | 7  |
| Pouvoirs :                | 6  |
| Votants :                 | 26 |

## SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Jean-François PIOVESANA, Martine LIPUMA, Olivia LEVINGSTON, Pierre BRANCATO, Ibrahim DAHER, Adjoints, Marc MONIER, Patrick LECLERCQ, Vincenzo MARCIANO, Laurence MARGAILLAN, Agnès MOREAU, Christine VAUTRIN, Anne BOUREL DE LA RONCIERE, Eric ROMAN, Cédric CHAUDET, Céline VERSACE, Sylvain SEVAJOL, Cyril MALBERT, Grégory MARCUCCI, David DU PARC, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Christian GORACCI, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Nadège ISOARDO, Pierre PARISSIADIS, Pauline ROMAN, Eve BENDER.

**PROCURATIONS** : Christian GORACCI a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE  
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON  
Lydie CHRETIENNOT a donné pouvoir à Martine LIPUMA  
Nadège ISOARDO a donné pouvoir à Céline VERSACE  
Pauline ROMAN a donné pouvoir à Eric ROMAN  
Eve BENDER a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sylvain SEVAJOL

Monsieur DAHER, Adjoint aux Travaux, rapporteur, rappelle que la distribution de gaz naturel sur le territoire communal de Châteauneuf a été confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 31 octobre 1990. Ce contrat a été renouvelé pour 30 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le Maire informe les membres du Conseil qu'avec la loi de transition énergétique, les organismes de distribution de gaz naturel ont l'obligation de remettre un rapport annuel à leurs autorités délégantes.

Ce compte-rendu d'activité de la concession (CRAC), apporte des informations d'ordre technique, commercial et financier.

Monsieur DAHER énonce quelques chiffres clés de l'année 2025 :

244 clients (253 en 2024) ;

3261 MWh de gaz acheminés (3524 en 2024) ;

10 km de réseau de canalisations (10 en 2024) ;

3719 € d'investissements réalisés sur la concession (6464 € en 2024).

**AR Prefecture**

006-210600383-20260709-D60\_07\_2026-DE  
Reçu le 17/07/2026

Il est demandé au Conseil Municipal de :

**PRENDRE ACTE** des données du rapport annuel 2025 de la concession GrDF.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, rapporteur, entendu :

**PREND ACTE** des données du rapport annuel 2025 de la concession GrDF.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE



Le secrétaire de séance,  
Sylvain SEVAJOL

*S. Sévajol*

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*